



72^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies

3^e commission
Point 72 de l'ordre du jour

Dialogue interactif avec le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme

New York, le 16 octobre 2017

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse salue cette nouvelle opportunité d'échanger avec le Haut-Commissaire aux droits de l'homme au sein de la 3^e Commission de l'Assemblée générale.

Monsieur le Haut-Commissaire,

« De concourir, à la faveur du dialogue et de la coopération, à prévenir les violations des droits de l'homme et d'intervenir promptement en cas de crise dans le domaine des droits de l'homme ». Tel est le mandat du Conseil de droits de l'homme que l'Assemblée générale lui a confié au titre du paragraphe 5 f) de la résolution 60/251 de cette dernière. Or, un cadre politique explicite et cohérent permettant la concrétisation de ces mots importants doit encore être défini. Pour cette raison, la Suisse a, en coopération avec la Norvège, initié une nouvelle discussion axée sur la mise en œuvre du mandat du Conseil en matière de prévention lors de sa 36^e session.

La Suisse est convaincue que le Conseil des droits de l'homme et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme peuvent jouer des rôles plus importants **en matière de prévention et d'actions précoces** et ainsi contribuer au **renforcement des capacités de l'ensemble du système des Nations Unies** dans ce domaine.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Comme vous, la Suisse s'inquiète du sous-financement chronique du Haut-Commissariat aux droits de l'homme, sous financement qui impacte négativement ses activités. Or, afin que le Haut-Commissariat puisse réaliser son plein potentiel et adéquatement remplir son rôle en faveur, non seulement de la promotion et protection des droits de l'homme, mais aussi de la prévention des conflits, l'ensemble des Etats membres doit activement s'engager pour le **renforcement de la base financière du Haut-Commissariat**.

C'est dans cette perspective que la Suisse poursuivra son engagement au sein de la 5^e Commission de l'Assemblée générale afin de s'assurer que le pilier « Droits de l'homme » reçoive du budget ordinaire les ressources nécessaires au financement de tous les mandats qui lui sont confiés par les États membres et de renforcer les liens avec les autres piliers des Nations Unies. Une meilleure cohérence entre les trois piliers est essentielle pour garantir l'impact des Nations Unies et son soutien aux États Membres.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Nous souhaitons terminer notre intervention par deux questions :

- **Selon vous, de quelle manière le Conseil des droits de l'homme peut-il parvenir à mieux remplir son mandat en matière de prévention et d'actions précoces ?**
- **Et quelles sont vos attentes à l'égard des États qui comptent sur le Haut-Commissariat dans ce domaine ?**

Je vous remercie.